



Communiqué de presse 2
A Crozon, le 13 septembre 2019

La FNTAU répond aux objectifs du pacte de refondation des urgences

Au mois d'août dernier, la fédération nationale des techniciens ambulanciers urgentistes annonçait sa création pour faire reconnaître l'urgence préhospitalière comme le cœur de son métier. Elle promettait à cette occasion, la publication d'un livre blanc intitulé « *la réponse ambulancière à l'urgence préhospitalière* ». Ce dernier, en cours de finalisation, sera transmis au Ministère des Solidarités et de la Santé avant le mois d'octobre. Néanmoins, à la suite des mesures annoncées par le Ministre Agnes Buzyn en ce début du mois de septembre, la FNTAU annonce d'ores et déjà pouvoir faire des propositions qui répondent aux objectifs du pacte de refondation.

FNTAU

A ce jour, la FNTAU regroupe plus de 150 adhérents qui, s'engagent chaque jour, 24h/24, 7j/7, à travailler en étroite collaboration avec le SAMU Centres 15 et les médecines urgentistes pour permettre au patient d'accéder à des soins urgents. Cet engagement relève d'une vocation qui est par ailleurs l'exigence légale primordiale de leur profession basée sur le dispositif de l'AMU (Aide médicale urgente). Les adhérents de la FNTAU sont également animés par la volonté de réduire les inégalités géographiques d'accès aux soins urgents, qui est un problème au centre des préoccupations du système de santé depuis de nombreuses années. Enfin, les adhérents de la FNTAU, répartis sur tout le territoire, sont unis et en accord sur leurs propositions et ce, malgré des organisations spécifiques à chacun des départements français et de s'ils, se déplacent en zone rurale ou urbaine, deux variables non négligeables.

Livre Blanc : « *La réponse ambulancière à l'urgence préhospitalière* »

Dans son livre blanc, qui sera transmis au Ministère des Solidarités et de la Santé avant le mois d'octobre, la FNTAU proposera une réponse, mentionnée comme celle des *services ambulanciers de l'urgence préhospitalière*. Elle sera adaptée aux besoins du système de santé des urgences actuel et à la nécessité de faire évoluer la profession pour une parfaite efficacité dans l'intérêt de tout patient. Elle sera également complètement alignée sur les objectifs liés à la réforme du financement des urgences, ainsi que sur la nécessité de réduire des inégalités géographiques de l'accès aux soins, un phénomène que les adhérents de la FNTAU constatent chaque jour sur le terrain.

Pour répondre aux enjeux de la refondation, elle apposera une distinction essentielle entre l'UPH (Urgence préhospitalière) qui est relative au dispositif de l'AMU H24, 7j/7 et la PDS (Permanence de soins), dans le cadre des gardes et de la continuité des soins ambulatoires qui nécessitent chacune une reconnaissance, un financement, des moyens et des effectifs différents.

Pacte de refondation

Les propositions de la FNTAU seront en phase avec les objectifs du pacte de la refondation. Elles seront adaptées :

- à l'efficacité de la prise en charge des patients en demande de soins urgents, dans le cadre de l'urgence préhospitalière ;
- aux besoins du système de santé actuel dans le cadre de la permanence de soin prévue pour délester les services des urgences ;
- aux problèmes liés à la réduction des inégalités géographiques d'accès aux soins d'urgence.

Dans le cadre des mesures 1 ,3, 5, mise en place du SAS (Service d'Accès aux Soins) ; Autorisation donnée aux SAMU Centres 15 de faire appel à un ambulancier pour transférer un patient vers un cabinet médical ou un centre médico-social et généralisation des parcours dédiés aux personnes âgées pour éviter les urgences, Yannick Janeiro, le Président de la FNTAU explique :

*« Cette mesure s'inscrit parfaitement dans le système organisationnel qui sera proposé par la FNTAU. Elle va permettre aux ambulanciers urgentistes de **se focaliser sur leur mission d'urgence préhospitalière d'un côté et de répondre aux besoins de la permanence des soins ambulatoires, de l'autre.** »*

Dans le cadre de la mesure 7, qui souhaite utiliser les compétences médicales et soignantes rares en graduant les services d'urgences et en réformant les transports médicalisés, Yannick Janeiro explique :

*« En différenciant la mission d'urgence préhospitalière de celle de la permanence de soins, l'organisation proposée par la FNTAU **répondra encore plus aux besoins de l'urgence préhospitalière.** Je tiens à rappeler que **les ambulanciers de la FNTAU contribuent déjà à améliorer les services ambulanciers rendus, ainsi qu'à améliorer l'efficacité du dispositif de l'AMU.** En effet, nous nous sommes tous équipés, non seulement **d'ambulances médicalisables de haute qualité**, sachant que nous avons pour objectif d'être en conformité avec la norme européenne CEN 1789 mais en plus, nous sommes pour beaucoup détenteurs de **solutions mobiles de télémédecine dédiées à la télérégulation.** Nous comptons par ailleurs, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays européens, **élargir nos compétences cliniques** grâce à des formations professionnelles obligatoires et justifiées.*

Dans le cadre de la mesure 10, qui prévoit de réformer le financement des urgences, la FNTAU entend proposer **une organisation juste, efficace et moins coûteuse** qui devrait – dans le cadre de la permanence de soins - permettre de générer une économie d'environ 900 000 000 millions d'euros en France sur trois ans.

La FNTAU tient à ajouter que ses propositions iront également dans le sens de la réorganisation des secours demandée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Contact presse

Up To Flux

Virginie Hunzinger

Consultante en RP

Tél. 05 64 10 10 09 – 06 10 34 52 81

vhunzinger@uptoflux.com